

2025 -144 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 24 novembre 2025

Date de la convocation :

18/11/2025

Date d'affichage :

18/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Centre Yves Montand de RIBÉCOURT, sous la présidence de Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël à partir de 20h05, M. CANTRAINE Hervé jusqu'à 19h55, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, Mme BLONDEAU Isabelle, Mme CARVALHO Michèle, M. CARON Joël jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège.

Pouvoirs : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. LANCIEN Yves, Mme BLONDEAU Isabelle à Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle à M. BELLOT Patrice, M. CARON Joël à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy jusqu'à 20h05, M. CANTRAINE Hervé à M. CALMELS Daniel à partir de 19h55, Mme GONIN Sabrina à M. BONNETON André, Mme COULON Nadège à M. COPPIN Franck.

Secrétaire de séance : M. GILLOT Jean-Pierre.

FINANCES

- TARIFS 2026 –

Boissons et restauration pour les manifestations culturelles

RAPPORTEUR : Hélène BALITOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-29 ;

Vu la délibération n°2024-154 en date du 16/12/2024 fixant les tarifs des boissons et restauration pour les manifestations culturelles pour l'année 2024 ;

Considérant la volonté de redynamiser le centre-ville et de maintenir les manifestations culturelles et festives à destination de la population ;

Vu l'avis de la Commission Finances/Personnel et du Bureau Municipal en date du 13/11/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

FIXE les tarifs de restauration des affaires culturelles comme suit :

Tarifs des boissons et restauration pour les manifestations organisées par les affaires culturelles	Tarifs 2026
. boissons	1,50 €
. Boissons non alcoolisées au verre	0,50 €
. bière pression	2,50 €
. bouteille d'eau 33 cl	0,50 €
. café	1,00 €

. vin chaud	1,00 €
. chocolat	3,00 €
. verre de vin rosé, rouge ou blanc	6,00 €
. coupe de champagne	20,00 €
. bouteille de vin rosé, rouge ou blanc	2,00 €
. bouteille de champagne	3,00 €
. barquette frites	3,50 €
. sandwich saucisse, merguez	2,00 €
. américain avec saucisse ou merguez	0,50 €
. supplément saucisse ou merguez	10,00 €
. repas 14 juillet (boisson non comprise, entrée, plat principal, fromage, dessert)	5,00 €
. repas enfant 14 juillet (entrée, chipolata ou merguez frites, dessert)	10,00 €
. moules frites, fromage	5,00 €
. frites saucisses, fromage	1,00 €
. consigne gobelet	

PRECISE que la consigne est remboursée au même prix lors de la restitution du gobelet ;

PRECISE que la consigne sera encaissée en cas de non-restitution ou si le gobelet est rendu endommagé ;

DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2026** ;

DIT que les recettes seront inscrites au Budget de l'exercice en cours ;

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Pierre GILLOT

Jean-Guy LÉTOFFÉ

